RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,
Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,
Vu le code du sport, notamment les articles D 212-35 et suivants,
Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,
Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,
Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,
Vu l'arrêté du 29/12/2011 portant création de la mention Spéléologie du DEJEPS, spécialité Perfectionnement sportif ;
Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 12/12/2023,

ARRÊTE

Article 1er. - Le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Perfectionnement sportif, mention Spéléologie est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance				
DEARA230373	Madame	DURAND	Laura	27/06/1990	Castres
DEARA230374	Monsieur	GUICHEBARON	Charlie	20/04/1999	Sallanches
DEARA230375	Monsieur	LORENTZ	Adrien	28/04/1992	Lannemezan
DEARA230376	Monsieur	PARROT	David	20/10/1988	Bar-le-Duc
DEARA230377	Monsieur	PIERRU	Clément	04/02/1993	Saint-Omer
DEARA230378	Monsieur	PONS BERGEAUD	Benjamin	01/10/1991	Toulouse
DEARA230379	Madame	RICHARD	Fanny	19/04/1988	Caen
DEARA230380	Monsieur	ROUMEAS	Timothée	02/10/1985	Guilherand-Granges
DEARA230381	Monsieur	SLAGHUIS	Léo	23/07/1992	Bergerac
DEARA230382	Monsieur	TEULLE	Julien	06/05/1986	Nîmes
DEARA230383	Monsieur	VERGEZ	Noé	26/02/1983	Privas
DEARA230384	Monsieur	WALTER	Bastien	16/11/1992	Mulhouse

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Article 2.- Le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 18/12/2023

Pour le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes et par délégation,
le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Bruno FEUTRIER